

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 16 mars 2016

Convocation du : 8 mars 2016

Objet : FINANCES

Service Economique soumis à TVA. Fusion des activités pour la déclaration TVA.

L'an deux mille seize, le seize mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Revoux Josette

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, JP Artigues, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

Excusés : M. Thomas Michel

Pouvoirs : M. A. Laurens excusé, a donné pouvoir à Mme B. Lapeyre
Mme F. Darini excusée, a donné pouvoir à Mme B. Saudemont
Mme J. Marcellin excusée, a donné pouvoir à M. R. Moreau

Le Président, Jean-Marie Bernard rappelle aux délégués que dans le Budget Général le service 01 est soumis à la TVA, celui-ci concerne les opérations économiques : location des biens aux entreprises.

Pour les déclarations trimestrielles de TVA, deux activités avaient été créées et déclarées en 1996 et 1999 aux services fiscaux soit :

- Bureau pépinière Code APE 702C location d'autres biens immobiliers
- Parc à bois du Boutariq Code APE 020B exploitation forestière

A ce jour, il conviendrait d'actualiser ces activités et de les fusionner en une seule. Celle-ci se nommerait « location d'autres biens immobiliers ».

Le conseil communautaire après avoir entendu, approuve à l'unanimité la proposition du Président et le charge des formalités nécessaires.

votants : 30 dont 3 pouvoirs	pour : 30	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20160316-De20_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2016
Publication : 21/03/2016

Pour le Président
par délégation

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernard

